

MOT DU PRÉSIDENT

D'abord, l'arrivée de la COVID-19 fut un élément qui a retardé la parution du présent numéro du *Démocrate*.

L'année 2020 s'annonçait pleine d'espoir avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement à la tête de la province de Québec, celui de la Coalition Avenir Québec (CAQ), avec à sa tête Monsieur François Legault.

Des membres du CA élargi ont rencontré Monsieur Christian Dubé, ministre du Conseil du Trésor, lors d'une porte ouverte dans sa circonscription, les espoirs étaient très grands. Suite aux changements apportés dans le cabinet des ministres, une lettre a été adressée à Madame Sonia Lebel, nouvelle présidente du Conseil du Trésor. C'est une personne qui, par sa formation juridique, cherche justice et équité. Nous la croyons sensible à notre dossier. Nous avons très hâte de la rencontrer et d'échanger avec elle sur la direction que prendra le Conseil du Trésor quant au dossier de l'indexation partielle de nos rentes depuis 1982. L'ADR revendique toujours haut et fort son objectif de récupérer son pouvoir d'achat perdu en 1982.

J'ai représenté l'ADR à la rencontre de la TRIBUNE 2.0, le 23 janvier 2020 à Québec et fait rapport au CA de l'ADR. Les membres du CA élargi considèrent que la tribune 2.0 n'est qu'un lieu de revendication parmi d'autres et que l'on continue nos revendications auprès des instances gouvernementales appropriées.

Le comité de la retraite de l'ADR a quand même adressé 7 demandes de subvention à l'action bénévole à des députés.

À ce jour, deux députées et deux ministres ont confirmé leur participation.

Nous avons eu six réunions en présentiel, mais, à cause de la COVID et des directives de la Santé publique, la rencontre du 24 juillet fut virtuelle avec la plateforme ZOOM. Nos prochaines rencontres seront virtuelles pour une période indéterminée selon les directives de la Santé publique. L'assemblée générale annuelle de l'ADR à la fin d'octobre 2020 est annulée en raison de la pandémie.

L'ADR et huit autres associations ont demandé d'intenter une action collective pour contrer la désindexation imposée par le PL126 devenu loi. Voir le texte du trésorier à ce sujet.

Pour terminer, je veux m'adresser ici aux députés de la Coalition Avenir Québec (CAQ) afin qu'ils fassent pression sur leur gouvernement pour régler une fois pour toutes l'injustice de 1982 qui a été faite par décret à l'époque du gouvernement péquiste. Il suffit de déclarer un non-lieu et de rétablir l'indexation de 1982 à 1999 pour les retraités qui attendent depuis 38 ans. Quand vous étiez dans l'opposition vous étiez très favorables à une telle démarche, alors agissez conformément à vos convictions.

Les retraités de l'État du Québec ont travaillé pour la population québécoise toute leur vie durant.

Leur appauvrissement a assez duré. **Quand allez-vous agir ?**



Par Viateur Sauvé

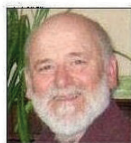
CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020



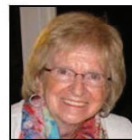
Rosaire Quévillon
Trésorier



Raymond Courtemanche
1^{er} vice-président



Viateur Sauvé
Président



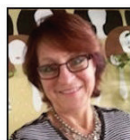
Aline Couillard
2^e vice-présidente



Jean-Guy Dupont
Secrétaire



Liguori Larrivée
1^{er} administrateur



Andrée Guertin
2^e administratrice



Bernard Boyer
3^e administrateur

CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLARGI



Michel J. Gareau



Jean-Guy Roy

L'OCCASION DE NE PAS BANALISER

L'occasion

La Tribune des retraités 1.0 était l'occasion de faire connaître au gouvernement le point de vue des retraités sur leur régime de retraite.

L'Association démocratique des retraités (ADR), préoccupée par la situation de ses membres, les a consultés sur leurs attentes. De nombreux retraités non membres de l'ADR ont aussi emboîté le pas.

Forte du mandat reçu, l'ADR a exprimé leurs attentes et formulé leurs demandes. Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) s'était montré ouvert à leur point de vue.

Il est malheureux que les cinq autres associations, AAR, AQDER, AQR, AREQ et RIIRS, se soient dissociées de cette légitime demande faite par l'ADR, le 10 mai 2018. Pourtant, l'ADR défendait les droits économique et social ainsi que l'autonomie des retraités et des futurs retraités de l'État touchés par la désindexation de 1982 à 1999, tout en assurant la pérennité des régimes de retraite.

Pourquoi

Pourquoi cette dissociation des cinq associations ? Pourquoi ont-elles parlé au nom de leurs membres sans l'ombre d'une consultation ? Pourquoi refuser la fin de leur appauvrissement ? Pourquoi demander moins pour en avoir plus ? Pourquoi, d'une part, s'enorgueillir de pouvoir compter le plus grand nombre de membres et d'autre part, invoquer qu'ils soient trop nombreux pour être en mesure de les consulter ?

Une voix

Réfléchissons un instant à ce qu'aurait pu produire une collaboration pour réclamer d'une seule voix que les rentes de retraite suivent le coût de la vie.

Il n'est pas utopique de croire et d'espérer une oreille attentive du gouvernement et des actions concrètes pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités et futurs retraités de l'État. Le gouvernement en était capable.

L'Occasion n'était pas de dramatiser le sort des retraités, mais surtout pas celle de le banaliser. L'injustice est flagrante et les effets pernicieux.

Conclusion

À vous, membres du gouvernement, de trouver l'Occasion de bien traiter vos retraités. Ils font partie du précieux patrimoine humain québécois.

Aline Couillard



Aline Couillard
2^e Vice-présidente

Les préarrangements funéraires *une façon de prévenir.*

Un décès survient toujours trop vite et lorsqu'on doit faire face à la réalité, tout se bouscule, tout devient difficile.

Afin d'éviter que des émotions troublent des décisions qu'il faut prendre rapidement, le Complexe funéraire Ubald Lalime offre aux personnes intéressées un service de préarrangements funéraires.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens optent pour les préarrangements funéraires parce qu'ils veulent être prévenants et qu'ils veulent sécuriser les membres de leur famille. Lorsqu'une personne nous consulte pour un préarrangement funéraire, elle peut être assurée que toutes ses dernières volontés seront respectées à la lettre. De plus, les gens ont recours à cette formule parce qu'elle est simple et personnalisée à chacun ou chacune.

Anthony Marcil, conseiller aux familles et propriétaire

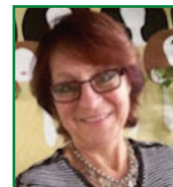





Une maison de confiance depuis 1940
Siège social
900, av. Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe
450 774-6417 | www.ubaldlalime.com

LE CRI DE MATHÉO

Chaque retraité.e des fonctions publique ou parapublique a cumulé les victuailles petit à petit tout au long de sa vie active pendant 30, 35 ans. La table est mise. Ce dernier, appelons-le Mathéo, est assis à table pour profiter du fruit de son labeur.



Andrée Guertin
2^e administratrice

Mais la dure réalité lui révèle que les autres convives s'empiffrent cupidement et sans gêne de ce dont il s'est privé pour assurer ses vieux jours sans lui permettre de savourer ses acquis. Chacun se sert ne lui laissant que des restes. Son 100 \$ de 1982 n'était plus qu'un mince 40,25 \$ en décembre dernier à la suite des 38 ans de désindexation. Depuis les dix dernières années, la tête dirigeante qu'est le gouvernement a raflé pratiquement tous ses avoirs et sa plus-value qui avait un rendement moyen de 9,2 % au 31 décembre 2019. Comme l'économie se portait bien, un autre convive, la CSQ, s'est invité à table et se sert assez généreusement. Pendant cinq ans, de 2000 à 2004, elle se permet de faire des provisions et de **baissier les cotisations des actifs de 2,60 %**, de moins qu'en 1999. Donc, une **baisse de cotisation qui s'ajoute à l'obtention d'un gain en indexation de 50 % ou IPC-3 % depuis l'an 2000 jusqu'à nos jours**. De plus, depuis 2018, toujours parce que les provisions sont intéressantes, elle se permet d'autres baisses de cotisations. Elle prévoit même poursuivre en 2021 avec **0,30 %** et **0,29 %** pour 2022.

TABLEAU

Années	% Baisse de cotisation	% Indexation
2000 à 2004	2,60 % toujours par rapport à 1999	50 % ou IPC-3 %
	% Baisse toujours par rapport à l'année précédente	
2017	0,07 %	↑
2018	0,08 %	↑
2019	0,09 %	↑
2020	0,25 %	↑
2021	0,30 %	↑
2022	0,29 %	↑

(Réf. : RLRQ, Chapitre R-10, r. 2, Art. 39, Annexe IV.4)

Pendant ce temps, notre Mathéo, déconcerté, réclame sans cesse sa mince part du gâteau, soit une retraite indexée au coût de la vie. Mais ni le gouvernement ni la CSQ n'entendent la voix de Mathéo qui ne peut toucher son dû. **Ça coûterait trop cher et le fonds ne pourrait le supporter**, lui objecte-t-on. **Comment les autres peuvent-ils se servir mais pas lui, alors que ce sont ses victuailles ?**

Mathéo constate que les baisses de cotisations contribuent à **un manque à gagner dans le fonds au profit du salarié**. Lorsque ce dernier prendra sa retraite, aura-t-il une pleine rente ? Si c'est le cas, **c'est conclure qu'il pigera une troisième fois dans le fonds**.

Comment Mathéo peut-il accepter un tel scénario ? Mathéo ne baisse pas les bras, continue de crier cette injustice et de clamer son dû, haut et fort.

LA SANTÉ FINANCIÈRE AIDE À LA SANTÉ PHYSIQUE

Nous sommes conscients de l'apport important en terme salarial que le **parti libéral** a consacré aux travailleurs de l'État au cours des années. Les travailleurs retraités ont cependant été sacrifiés pour une bonne partie d'entre eux.



Liguori Larrivée

Victimes par le passé de la loi sur l'Instruction publique qui leur a enlevé, contrairement aux autres travailleurs, le droit légitime au 4 % de vacances, plusieurs se sont vus, en plus, couper 20 % de salaire. Par la suite, ces mêmes travailleurs ont été condamnés à la perte de leur pouvoir d'achat par la loi sur la désindexation pour les années 1982 à 1999. Que faut-il de plus pour reconnaître l'INJUSTICE et l'acharnement envers un groupe de travailleurs qui n'ont rien fait pour justifier un tel sort ?

Par le passé nous avons mis notre espoir dans le **parti libéral** qui s'était engagé par résolution à nous réindexer dès qu'il y aurait des surplus. Malheureusement, le moment venu, le parti libéral a fait fi de cet engagement. Cet écart dans son engagement a été largement publicisé et pénalisé lors de la dernière campagne électorale.

À présent

À vous, élus du parti libéral, l'ADR vous offre l'opportunité de réparer. En tant que parti de l'opposition, vous avez le privilège de présenter des projets de loi. Si vous décidiez de présenter un projet de loi qui éliminerait la désindexation pour les années déjà mentionnées, nous de l'ADR, nous prenons l'engagement d'être présents au Parlement lors du vote si, bien sûr, nous en sommes informés et s'il nous est permis d'y assister.

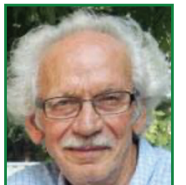
Une façon de relancer l'économie du Québec serait d'arrêter les effets pervers de la désindexation pour les années 1982 à 1999. Les aîné-e-s de l'état seraient heureux de participer ainsi à cette bataille pour relancer l'économie.

Liguori Larrivée

QUI VEUT S'APPAUVRIR ?

Dans Reflets de décembre 2018, un ancien président, monsieur Donald Tremblay, posait la question préalable dans son MOT : « Qui veut s'appauvrir ? » et donnait la réponse évidente : « Personne ! »

Puis, en constatant que depuis les 50 dernières années « le pouvoir d'achat des Québécois s'est tout compte fait amélioré », il se questionnait : « Qu'en est-il pour les retraités et futurs retraités des régimes de retraite des secteurs public et parapublic que nous sommes ? »



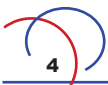
Doria Ross

Prenant l'exemple d'un employé du gouvernement du Québec ayant cumulé 35 ans de service à temps complet, il s'inquiétait : « L'espoir de pouvoir maintenir (non pas augmenter, mais maintenir !) son pouvoir d'achat est nul ». Au contraire, il a la certitude que d'une année à l'autre, il verra lentement s'éroder sa capacité financière, c'est-à-dire que lentement mais sûrement il s'appauvrira. Pourquoi ? Parce que ses rentes n'augmenteront que d'environ 0,25 % en raison de leur indexation partielle, soit le quart de l'augmentation du coût de la vie. »

Monsieur Tremblay concluait finalement cette brève réflexion par une question sans réponse : « Qu'est-ce que la société québécoise, plus précisément le gouvernement du Québec, gagne – et je vous pose la question – à favoriser une lente, mais réelle diminution de la capacité financière de ses retraités ? »

Nous nous posons aussi une autre question : « Qu'est-ce que certaines directions d'associations de retraités gagnent à ne réclamer que 50 % d'indexation de la rente de leurs membres, après 10 ans de retraite ? » Faut-il rappeler qu'en Montérégie, les présidences successives ont répété à qui veut l'entendre : « Nous autres, nous sommes pour la pleine indexation de nos rentes de retraite » ?

Doria Ross, membre de l'ADR et de l'AQRP



LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE ONT LEURS DROITS

La loi 15 sur les régimes de retraite du secteur municipal a fait couler beaucoup d'encre. Adoptée sous les libéraux en 2014, elle prévoyait entre autres, la non-indexation des rentes, ce que contestaient énergiquement les retraités et futurs retraités.



Aline Couillard
2^e Vice-présidente

Les syndicats d'employés municipaux ont eu recours à la Cour supérieure du Québec pour que soit tranché le litige. Le jugement, attendu depuis plus de 10 mois, est tombé en juillet dernier.

Le juge Benoît Moulin a estimé que les villes ne pouvaient agir unilatéralement en suspendant l'indexation des rentes des retraités qui perdent ainsi un « droit acquis ». Le magistrat a aussi estimé que cela est une « entrave substantielle » à la liberté d'association et de négociation.

Or, que faut-il penser du décret de 1982 qui a consacré la désindexation partielle des rentes des retraités de l'État ? Ce décret n'était-il pas un agir unilatéral ? Une « entrave substantielle » à la liberté d'association et de négociation ? Qu'a fait le gouvernement du temps du droit acquis ? Quel tort a-t-il causé aux retraités ?

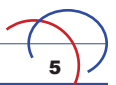
Les municipalités devront déboursier au moins 300 M\$ en dédommagement aux retraités, selon une évaluation d'actuaire. Osera-t-on, du côté gouvernemental, trouver équitable que les retraités de l'État paient leur contribution à ce remboursement tout en subissant une perte constante de leur pouvoir d'achat, à cause de la désindexation de leur propre rente ?

Si la vérité et la justice ont leurs droits, la seule réponse est non.

Le gouvernement doit le reconnaître et corriger.



Claire Anderson[©]



LETTRE À SONIA ÉTHIER

Madame Sonia Éthier
Présidente de la CSQ
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal, Qc
H1L 6P3

Madame,

Présentement, vous négociez les conditions de travail et de retraite des actifs au comité de travail CSQ sur l'indexation. Ces actifs et retraités subissent les effets du Décret de 1982 qui se devait temporaire mais qui perdure encore aujourd'hui et désindexe leurs rentes de retraite. De sorte que leur 100 \$ de 1982 ne vaut plus que 40 \$ selon le TAIR. Une problématique imprévisible qui fait mal aux retraités depuis 38 ans, qui amenuise leurs rentes devenues insuffisantes et dont les représentants ont pieds et mains liés à la CSQ. Ce qui a été demandé par l'AREQ à la Tribune ne vient pas des membres. Malgré que ces derniers demandent toujours la pleine indexation pour maintenir leur pouvoir d'achat, ceux-ci font constamment face à des dépôts de propositions lors d'assemblées donc, impossibilité d'en discuter. Notre rente nous oblige à vivre avec un revenu de 15, 20, 30 ans en arrière avec le coût actuel de la vie. Qui accepterait ces conditions salariales ? Accepteriez-vous ? C'est pourtant notre réalité de tous les jours qui nous tire vers le bas-fond.

Pourtant, toutes nos années de cotisations ont généré un actif qui depuis dix ans rapporte 9,3 % au gouvernement en plus d'une hausse de 6.4 milliards de 2018 à 2019. Comme le RREGOP se porte bien, les actifs viennent y puiser des baisses de cotisations qui n'affecteront aucunement leur rente alors que les retraités n'y ont pas droit. Ils ne profitent aucunement de leur **propre** actif et de sa plus-value pour, continuellement, **s'appauvrir**.

Comme le premier mandat de votre comité est d'**assurer de manière optimale la protection du pouvoir d'achat des personnes retraitées**, toute demande et tout règlement qui n'apporte pas une pleine indexation encourage l'appauvrissement des membres. **Il est temps de demander la levée du Décret dans vos négociations** pour corriger l'**injustice**, l'**appauvrissement** et la **perte d'indexation** des aînés du RREGOP depuis 38 ans.

Nous, retraités, avons investi pour nos vieux jours dans un fonds qui maintiendrait notre niveau de vie. **C'est plutôt un fonds qui ne rapporte absolument rien, nous appauvrit même et profite à d'autres.**

Andrée Guertin
Membre de l'AREQ
Membre du RREGOP
Retraitée de la fonction publique

CC à : Sébastien Lavergne
Martin Belhumeur

CONFINEMENT ET APPORT DES AÎNÉS

Le premier ministre du Québec François Legault annonçait à la télévision qu'il était primordial de protéger nos aînés contre la COVID-19 parce que c'était des personnes qui avaient contribué à la prospérité du Québec et sûrement du Canada.



Jean-Guy Dupont
Secrétaire

Les 70 ans et plus devaient donc se soumettre à un confinement très rigoureux qui ressemblait quelque peu à un emprisonnement.

Pour la première fois, on entendait un premier ministre reconnaître l'incalculable contribution des aînés pour le Québec et tout le pays.

Soudainement, la vie ou la survie de ces derniers prenait une importance capitale!

La reconnaissance de l'apport des aînés ne serait-elle pas un argument de taille pour leur permettre de recevoir une pension de travailleur, indexée au coût de la vie?

Ce qui est évident, c'est que les aînés ont contribué et contribuent encore à la prospérité du Québec et du Canada. De plus, une indexation de leur pension serait un excellent moyen de collaborer **à la relance de l'économie du Québec**. Une question toujours d'actualité pour interpeler notre Premier Ministre.

**À L'AUTOMNE DE LA VIE des retraités,
le RESPECT, l'AUTONOMIE et la SÉRÉNITÉ
sont des trésors inestimables.**



Photo by Johannes Plenio on Unsplash

Vous gagnez à changer pour SSQ Assurance

Profitez de rabais exclusifs



18 %

de rabais
en assurance
auto



10 %

de rabais
en assurance
habitation

Obtenez 60 \$ de rabais sur chacun
de vos contrats en effectuant une
soumission en ligne*.



Demandez une soumission
1 866 777-2886 | ssq.ca/groupes



*Certaines conditions, restrictions ou exclusions peuvent s'appliquer.

Pensée du jour

*Pour nous,
désindexés,
le décret de 1982
est pire que le
coronavirus
et nous pouvons
facilement suivre
la chaîne des
responsables.*

LIGUORI LARRIVÉE

LE GOUVERNEMENT DE LA CAQ PEUT EN FAIRE PLUS

« Legault en promet plus pour les retraités », tel était le titre d'un article de Marc-André Gagnon, publié dans le Journal de Montréal, le 30 septembre 2018.

En toute fin de la campagne électorale, François Legault promet s'il était élu de « faire quelque chose de spécial » pour les aînés et les retraités, qui ne bénéficient pas des engagements de la CAQ destinés aux familles.

Lecture des retraités de l'État

Les retraités de l'État, victimes de la désindexation injuste de leur rente de retraite depuis 36 ans, aux prises avec la perte de leur pouvoir d'achat année après année, ont jubilé. Ils ont vu dans ces propos de celui qui est devenu leur premier ministre, le chef du gouvernement qui mettra enfin un terme à leur appauvrissement progressif. Quelle joie !

Espoir durable ou érodé

L'espoir des retraités de l'État commençait à pâlir avec l'attente qui se prolongeait quand survint la nomination de Sonia LeBel à la présidence du Conseil du trésor. Madame LeBel a mené, dans le passé, une lutte acharnée contre l'injustice. Elle a une feuille de route qui permet de raviver la confiance des retraités.

Faisons connaissance avec Sonia LeBel



Avocate de profession, Sonia LeBel a fait un passage remarqué comme procureure en chef à la Commission Charbonneau, où elle s'est fait connaître du grand public pour sa rigueur et sa combativité, mais aussi pour son sens de l'humour. La lutte contre la collusion et la corruption est une cause importante pour elle.

Sonia LeBel s'est jointe à la CAQ. En se présentant comme députée aux élections de 2018, elle avait comme objectif de **défendre la voix des citoyens à l'Assemblée nationale**.

Des citoyens à part entière

Les retraités de l'État sont des citoyens à part entière. Ils ont fourni de loyaux services à la population du Québec durant toute leur carrière et ils contribuent largement à l'économie québécoise.

Madame Lebel aura-t-elle assez de cran pour apporter leur voix aux élus de l'Assemblée Nationale ou ignorera-t-elle cette injustice qui dure et perdure à travers les années ? À nous retraités de voir !

Le gouvernement de la CAQ a le pouvoir d'en faire plus pour les retraités de l'État. À lui d'agir.

Les membres du CA élargi

HISTORIQUE SOMBRE DU PL-126 ET ACTION COLLECTIVE

À l'automne 2016 le gouvernement libéral québécois élaborait le *Projet de Loi 126* (PL-126). Ce projet a été accepté le 10 mai 2017 et officiellement voté en chambre le 11 mai 2017 pour devenir la *Loi 2017 ch. 12*, concernant les Rentes des Retraités du Personnel d'Encadrement (RRPE).



Rosaire Quévillon
trésorier de l'ADR

Son contenu est l'abolition de l'indexation de 2018 à 2023 inclusivement, c'est-à-dire durant 6 ans, pour les retraités actuels du RRPE. Pour les retraités futurs, la même procédure est retardée dans le temps. Comme si ce n'était pas suffisant, à compter de 2024 ou après pour certains, toutes les années avant et après 1982 seront indexées à 50%, sauf si le Taux d'Augmentation de l'Indice ses Rentes (TAIR) dépasse 3%.

Cette loi est conséquente d'une négociation tenue à l'automne 2016 entre le gouvernement et les associations de cadres en fonction concernant leurs conditions salariales et à laquelle les retraités n'ont aucunement été associés.

EN MARCHÉ VERS UNE ACTION COLLECTIVE

L'ADR s'est jointe à l'*Alliance InterOrg* composé de : ACREQ, ADERM, ADR, APERQ, AQDER, AQPRDE, AQRP, ARREP, RR-RRPE pour intenter une action collective. Après plusieurs démarches auprès de cabinets d'avocats, la firme Davies a accepté de prendre le dossier en main moyennant un coût maximal de 200 000,00 \$ garanti par les associations avec des dépôts en fidéicommiss. L'ADR a autorisé 2 000,00 \$ à cet effet. Plusieurs retraités ont contribué individuellement. Toute personne qui désire supporter la cause : <https://retraitesdurpe.com/> ou communiquer avec Mme Colette Claing (450 813-3695 ou colclaing@gmail.com) qui informera de la procédure à suivre.

En date du 15 juin 2020, une entente de collaboration fut conclue entre l'*Alliance InterOrg* et la *Fédération Canadienne des Retraités* (FCR). Celle-ci représente plus de 270,000 retraités au Canada et offre un support très apprécié.

La demande d'autorisation à la Cour d'aller en action collective a été déposée avant le 11 mai 2020 pour respecter les délais juridiques de prescription. Les plaidoiries devant le juge auront lieu les 08 et 09 décembre 2020.

Avis important

Afin de faciliter nos communications, veuillez nous informer de tout changement, de toute modification concernant votre adresse civique, votre numéro de téléphone, votre adresse courriel ou le décès d'un de vos proches, membre.

Utilisez les coordonnées suivantes :

Andrée Guertin par téléphone au 450 773-5386, ou par courriel à andguertin@icloud.com

LETTRE AU PM

Monsieur le premier Ministre,

Vendredi le 18 septembre, vous vous êtes réunis avant le discours du Trône avec vos vis-à-vis de l'Ontario, de l'Alberta et du Manitoba pour demander au fédéral une subvention de 28 milliards de dollars pour les programmes de santé et ce après d'interminables années d'attente.

Vous n'avez pas idée comment nous, retraités, comprenons très bien votre situation, puisque depuis nombre d'années, nous demandons aux différents gouvernements de retrouver le pouvoir d'achat d'avant 1982.

Il y a 50 ans, c'était moitié-moitié avec le fédéral pour les dépenses en santé alors que maintenant c'est 22% seulement.

Avant le Décret de 1982, notre rente était pleinement indexée alors que depuis, elle est désindexée et diminue au fil des ans.

Les besoins en santé augmentant, vos attentes du fédéral augmentent. Dans le contexte actuel de la Covid-19, votre préoccupation en santé est primordiale.

Le coût de la vie augmente, nos besoins et nos attentes augmentent également. Lors de négociations syndicales et salariales de la part des actifs, tous s'assurent de suivre le coût de la vie. Devant cette hausse constante, nous, les aînés retraités, nous nous préoccupons de voir notre pouvoir d'achat s'effriter d'année après année.

Vous vous apprêtez à demander des transferts annuels de 22 % à 35 %, i.e. de 42 à 70 milliards récurrents et indexés d'année en année pour refléter l'augmentation des dépenses en santé.

Nous vous demandons de lever le Décret de 1982 qui ne cesse de nous appauvrir et nous a fait perdre depuis des sommes de plus de cent mille dollars à plusieurs d'entre nous. Nous vous demandons de retrouver la pleine indexation de nos rentes pour faire face aux dépenses toujours croissantes.

Devant l'insensibilité du fédéral à vos demandes au fil des ans, vous revenez à charge avec l'appui de tous les autres premiers ministres canadiens.

Devant l'insensibilité des gouvernements précédents, nous revenons à charge pour redemander la levée du Décret de 1982, et ce, pour tous les retraités des fonctions publique et parapublique. Le gouvernement, via la Caisse de dépôt, fait des gains considérables avec nos avoirs depuis le début de nos contributions. C'est un juste retour que nous demandons et non un appauvrissement.

La justice et l'équité existent pour tous les Québécois.

Andrée Guertin
Membre du CA



NOS GOUVERNEMENTS CAUTIONNERAIENT-ILS NOTRE APPAUVRISSEMENT COLLECTIF ?

Evaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2017

Déposée le 30 octobre 2019

RETRAITÉS							
		Nombre	Âge moyen	Rente moyenne indexée ^{1,2}			
				TAIR	TAIR - 3 %	50 % du TAIR ³	Total
Moins de 65 ans	Hommes	18 743	61,5	2 308 \$	13 605 \$	14 235 \$	30 148 \$
	Femmes	55 400	61,3	2 735 \$	12 493 \$	13 378 \$	28 606 \$
	Total	74 143	61,3	2 627 \$	12 774 \$	13 595 \$	28 996 \$
65 ans et plus	Hommes	55 362	72,6	3 686 \$	8 905 \$	4 724 \$	17 314 \$
	Femmes	140 392	72,9	2 959 \$	6 980 \$	3 508 \$	13 447 \$
	Total	195 754	72,9	3 165 \$	7 524 \$	3 852 \$	14 541 \$
Total	Hommes	74 105	69,8	3 337 \$	10 093 \$	7 129 \$	20 560 \$
	Femmes	195 792	69,6	2 896 \$	8 540 \$	6 301 \$	17 736 \$
	Total	269 897	69,7	3 017 \$	8 966 \$	6 528 \$	18 512 \$

1. Excluant les prestations additionnelles.

2. Certains retraités n'ayant pas atteint 65 ans verront leur rente diminuée à compter de cet âge. Les montants de diminution applicables sont présentés à l'annexe 3.

3. Sujet à un minimum du TAIR - 3 %.

CONSTATS ET PERSPECTIVES

- La rente moyenne annuelle des 65 ans et plus est de 14 541 \$.
- La disparité entre la rente des hommes et celle des femmes est présente chez les deux groupes d'âge.
- La rente moyenne des 65 ans et plus est sous le seuil de faible revenu.



Seuils du faible revenu, MFR-seuils avant impôt, selon la taille du ménage, Québec
1 personne, en 2017, 24 220 \$

- Le gouvernement doit inventorier les causes. Elles sont nombreuses et dépassent la vision recyclée que la correction est objet de négociations. Un décret se corrige par un décret.
- Le gouvernement a un devoir de mémoire envers les retraités de l'État.

Aline Couillard

Éditrice du journal: Aline Couillard ■ Correcteurs: André Jacques, Rémi Beaulieu & Aline Couillard
Photos: Gaétan Morneau ■ Montage et impression: Cité Poste